



Mairie de VAROGNE

5 Rue Corne - 70240 VAROGNE

☎ - 03.84.95.87.41

commune-de-varogne@orange.fr

COMPTE-RENDU CONSEIL 21 FEVRIER 2025

1-2025 : Adhésion AIIS

Validé à l'unanimité

2-2025 : Etat d'assiette 2025

Parcelle ¹	Type de coupe ¹	Surface (ha) ¹	Bois sur pied ²			Bois façonnés ²			
			Délivrance ⁶	Vente en concurrence ³	Vente en contrat BI/BE	Délivrance ⁶	Vente en concurrence ⁴	Vente en contrat	
								Mise à disposition bord de route ⁴	Mise à disposition sur pied ⁵
4	RS	3	70	80					
19	Amel	3.34	50	70					
21	Amel	2.71	40	60					

3-2025 : Création poste de rédacteur

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité OU à la majorité :

Décide la création d'un emploi permanent au grade de rédacteur territorial à temps non complet à hauteur de 10 heures 00 minutes hebdomadaires (soit 10./35^{ème} d'un temps plein) afin d'assurer les fonctions de secrétariat général de mairie, relevant de la catégorie hiérarchique B, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu,

4-2025 : Bail de chasse AICA

Monsieur le Maire présente le nouveau bail de chasse et le montant de la redevance qui s'élève à 260 €/ an. Le conseil municipal, valide à l'unanimité, le bail de chasse annexé à la présente délibération et autorise Monsieur à signer les documents y afférents.

5-2025 : Participation prévoyance complémentaire

Après avoir recueilli l'avis du comité social territorial, la commune de VAROGNE souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire pour le risque prévoyance.

Le montant MENSUEL de la participation est fixé à 7€ par agent.

6-2025 : Remboursement anticipé partiel PR 08936219 et demande décalage remboursement solde

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le remboursement du prêt relais à hauteur de 70 000, 00 € et demande que le solde de 25 000,00 € soit versé début 2026 après réception du FCTVA sur les dépenses 2024.

07/08-2025 : Nouvelles redevances agence de l'eau

Après en avoir délibéré et procédé au vote décide de refuser l'application de ses nouvelles redevances.

HORAIRES D'OUVERTURES
Mardi 13h30-18h30 – Vendredi 08h30 13h00